



Mairie
Place du Général de Gaulle
78820 JUZIERS
Tél : 01 34 75 28 00
Fax : 01 34 75 69 82
secretariat-mairie@juziers.org
www.juziers.fr

**ARRETE MUNICIPAL PORTANT A TITRE TEMPORAIRE
AUTORISATION DE TRAVAUX
N° 2026 – TEMP 100**

Le Maire de la commune de JUZIERS,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.2212-2 et L.2213-1,
Vu le code de la route et le code de la voirie routière,
Vu les arrêtés formant le règlement général de la police de la commune,
Vu la demande formulée par écrit le 28 septembre 2026, par la société SMDA pour le compte de GPSEO,

Considérant, que les travaux d'élagage auront lieu entre le 19 octobre et le 30 novembre 2026, avenue de Paris à JUZIERS,

Considérant, qu'il y a lieu de réglementer la circulation et le stationnement dans un but de sécurité publique,

ARRÊTE :

Article 1. La société SMDA est autorisée à empiéter sur la chaussée.

du lundi 19 octobre au vendredi 27 novembre 2026 de 08 à 17 heures 00.

Le stationnement sera interdit et déclaré comme gênant conformément aux dispositions de l'article R.417-10 du code de la route avenue de Paris à JUZIERS à proximité des travaux (signalisation à mettre en place 48 heures avant le début des travaux).

Article 2. Les riverains susceptibles d'être gênés seront informés par écrit par la société SMDA.

Article 3. Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 4. Le présent arrêté sera affiché conformément à la réglementation en vigueur dans la commune de JUZIERS.

Article 5. Monsieur le Maire de la commune de JUZIERS, Monsieur le commissaire de police de MANTES LA JOLIE, la police municipale de JUZIERS sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à JUZIERS, le 30 septembre 2026.

Le Maire, Cédric GUILLAUME



Dossier suivi par :
Philippe MILLET
Tél : 06 43 05 91 08
police.municipale@juziers.org